



Date de dépôt : 2 février 2024

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub !

Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 4)

Pétition (2178-A)

Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub !

Pétition adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Les habitant-e-s des Asters et des rues avoisinantes de la rue Schaub souhaitent appuyer par cette pétition la Motion-1632 A, déposée par M^{mes} et MM. Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Rouillet, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Yves Steiner et Alia Meyer, et acceptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal du 10 janvier 2023 : « Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub ! ».

L'aménagement de cette place rend dangereux chaque retour de camion de pompiers. Les occupants de la Caserne, conscients de cette situation, ont d'ailleurs eux-mêmes sollicité une modification de leur accès, qui serait aisément réalisable via la vitrine actuelle des Cadets.

Moyennant une compensation visuelle sur la rue Hoffmann, les Cadets de Genève ne verraient pas d'inconvénient à ce que leur vitrine soit remplacée par un accès pompier, dans la mesure où la perspective d'avoir, en lieu et place de l'état actuel du square, une place entièrement piétonne, chaleureusement aménagée et accueillante pour les enfants, les familles et les jeunes rendrait l'accès à l'Ecole de Musique mieux sécurisé et plus attractif.

Ce souhait est bien sûr partagé par la Maison de Quartier, qui partage leur entrée avec les Cadets donnant sur le square. Ces deux institutions accueillent à elles seules plus de 300 enfants et jeunes par semaine, cela sans compter les centaines de familles qui habitent les Asters, étant eux-mêmes situés dans un des quartiers les plus densément peuplés de Suisse.

Suite à ce constat, les signataires de cette pétition demandent également à ce que l'aménagement piéton du square de la rue Schaub constitue une halte piétonne bienvenue au sein d'un maillage piéton pensé et développé pour les habitant-e-s. Les signataires demandent donc que l'aménagement piéton de la place se prolonge de part et d'autre du square.

Pour ces motifs, les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de la République et canton de Genève de traiter la demande « pour un square vraiment piéton à la rue Schaub » rapidement et que cet aménagement soit pensé dans un projet plus global d'aménagement de lieux de vie et de maillage piéton à la Servette.

N.B. 61 signatures
Collectif « Asters »
M^{me} Rachel Lam
Rue Hoffmann 4
1202 Genève

Rapport de Jean-Pierre Tombola

Introduction

La commission des pétitions a examiné lors de ses séances des 20 novembre, 11 décembre 2023 et 15 janvier 2024 la P 2178 : Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub ! Dans le cadre de ses travaux, la commission a auditionné le Collectif Asters, M^{me} Rachel Lam, pétitionnaire, M. Thierry Messenger, directeur de la région Lac-Rhône (DRLR) – DSM, ainsi que M. Nicolas Schumacher, commandant du service d'incendie et de secours (SIS), et M. Roland Bodmer, chef de la division de la logistique du SIS, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. Lors de ses travaux, la commission a été assistée par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commission (SGGC). Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit remercié.

Rappel du contexte et souhaits des pétitionnaires

Les signataires et habitant-e-s des Asters et des rues avoisinantes de la rue Schaub souhaitent que l'aménagement piéton du square de la rue Schaub soit pensé dans un projet plus global d'aménagement de lieux de vie et de maillage piéton à la Servette. Les pétitionnaires souhaitent que ce square devienne une place entièrement piétonne, chaleureusement aménagée et accueillante pour les enfants, les familles et les jeunes, ce qui rendrait l'accès à l'Ecole de Musique mieux sécurisé et plus attractif.

En effet, l'aménagement du square de la rue Schaub rend dangereux chaque retour de camion de pompiers, raison pour laquelle les occupants de la caserne, conscients de cette situation, ont eux-mêmes sollicité une modification de leur accès, qui serait aisément réalisable via la vitrine actuelle des Cadets moyennant une compensation visuelle sur la rue Hoffmann.

Par cette pétition, ses auteurs souhaitent également appuyer la motion M-1632 A « Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub ! ». Cette pétition a été acceptée à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal de la Ville de Genève le 10 janvier 2023.

A la suite des auditions et échanges avec les pétitionnaires, le directeur de la région Lac-Rhône (DRLR) – DSM, ainsi que le commandant du SIS et le chef de la division de la logistique du SIS, qui ont répondu aux questions des députés, la commission a accepté à l'unanimité le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2178.

Pour le surplus d'information, je vous réfère aux pages suivantes concernant les travaux de la commission.

Travaux de la commission

Séance du 20 novembre 2023 : Audition du Collectif Asters, M^{me} Rachel Lam, pétitionnaire

M^{me} Lam déclare habiter aux Asters, le long de la rue Hoffmann, et elle estimait habiter, il y a quelques années, dans une banlieue de Paris. Elle remarque avoir deux filles de 11 et 12 ans, et elle précise qu'elle n'était pas rassurée par la situation. Elle précise travailler aux Cadets de Genève et avoir des contacts également par ce biais avec les jeunes de son quartier. Elle observe avoir discuté avec ces derniers et elle remarque qu'elle s'est rendu compte que les pompiers rentrent dans la caserne des Asters par la rue Schaub, qu'elle aimerait voir transformée en place, ce qui génère des risques, alors que cette place pourrait être aménagée de manière conviviale si les pompiers passaient par un autre accès. Elle observe qu'une pétition a donc été lancée. Elle précise que les pompiers partagent cet avis, mais elle déclare que la rue Hoffmann est un axe principal appartenant à la future ceinture urbaine.

Discussion et échanges avec les députés

Un député (MCG) demande si le bâtiment appartient à la Ville de Genève, et M^{me} Lam acquiesce, mais elle déclare que l'espace public relève du canton. Elle signale qu'un collectif d'associations entre la Nation et le Bouchet est en train de réfléchir aux aménagements de la ceinture urbaine.

En réponse à la question d'un député (PLR) qui demande s'il est bien question du tronçon entre la rue Schaub et la rue Hoffmann, M^{me} Lam acquiesce, mais elle déclare que l'idée serait que cette place s'inscrive dans le prolongement d'une rue piétonne.

Un député (LJS) mentionne que la pétition demande en fin de compte que l'accès depuis le square Schaub soit fermé, ce qui signifie qu'il y aurait un tournant à droite pour les pompiers qui rentreraient dorénavant dans la caserne depuis la rue Hoffmann, et M^{me} Lam acquiesce.

Répondant à la question du même député (LJS) qui demande ce qu'il en est de la position de la Ville de Genève, M^{me} Lam répond avoir été auditionnée par la Ville de Genève il y a un mois. Elle mentionne qu'une motion a été déposée sur le même sujet devant le Conseil municipal de la Ville de Genève, laquelle motion est en cours de traitement. Elle précise ne pas avoir plus d'informations à ce sujet.

En réponse à la question d'une députée (Ve) demandant si la rue Hoffmann dépend du canton, M^{me} Lam répond qu'elle a compris que la rue Hoffmann dépend du canton. Elle ajoute que la rue Schaub relève de la Ville de Genève, plus précisément du service des écoles.

Un député (PLR) demande s'il y a une maison de quartier à proximité et M^{me} Lam acquiesce et déclare qu'il s'agit du quartier le plus dense de Genève et de Suisse avec un enchevêtrement d'écoles et de clubs de sport dans ce quartier.

Un député (LJS) demande depuis quand le sujet est discuté, et M^{me} Lam répond habiter dans un immeuble de la GIM qui doit être rénové et elle pense que le COVID a accéléré la prise de conscience des habitants à l'égard des jeunes qui n'ont pas de lieu où se tenir et qui occupent les halls d'immeubles. Elle déclare qu'une travailleuse sociale a demandé aux jeunes ce qu'ils voulaient faire pour la fin d'année, et elle mentionne que les jeunes ont demandé un simple sapin de Noël avec une patinoire.

En réponse à la question d'un député (PLR) qui demande par où rentreraient les camions de pompiers, M^{me} Lam répond que les camions pourraient passer par le tunnel de lavage qui pourrait être ouvert et qui donne sur la rue Hoffmann. Le même député (PLR) mentionne que créer ce square serait une bonne chose, mais il se demande quels seraient les impacts sur la rue Hoffmann qui est une pénétrante de la Ville de Genève, et M^{me} Lam acquiesce. Elle remarque que la ceinture urbaine fait un coude par la rue Hofmann en entrant dans un quartier qui est extrêmement dense. Elle ne pense pas que cet itinéraire soit idéal. Elle ajoute que la demande consiste à déplacer l'entrée des pompiers. Elle répète qu'il est nécessaire de trouver un espace de vie pour les jeunes de ce quartier et elle estime que cet aménagement semble modeste. A la suite de quoi le même député (PLR) répète que cette proposition est pertinente, mais il aimerait savoir quel est l'impact sur la rue Hoffmann. Il rappelle par ailleurs que le parc Trembley est proche. Et il ne croit pas que la situation dans ce quartier soit si catastrophique.

Un député (PLR) demande si la rue des Asters est en sens unique, si le tunnel de lavage est privé et si les camions passent par le tunnel de lavage en rentrant, et M^{me} Lam confirme que la rue des Asters est en sens unique, que le tunnel de lavage appartient à la caserne des sapeurs-pompiers. Elle précise qu'elle ne sait pas si les camions passent par le tunnel de lavage en rentrant.

En réponse à la question d'un député (S) demandant si fermer la rue Schaub ne va pas bloquer le potentiel opérationnel des pompiers, M^{me} Lam répond que la caserne nécessite deux accès, l'un pour les sorties des véhicules d'urgence, et le second pour l'entrée.

Une députée (LC) demande si les pompiers ont été consultés, et M^{me} Lam répond que les pompiers ont fait la même demande avant les pétitionnaires. Elle remarque que les pompiers qui rentrent de mission doivent toujours faire attention aux enfants qui jouent et qui sont en nombre dans la rue Schaub.

Un député (LJS) demande quel est le nombre de camions qui passent par cette rue, et M^{me} indique qu'elle l'ignore.

En réponse à la question d'un député (MCG) qui demande s'il y a des installations en été en lien avec la maison de quartier dans cette rue, M^{me} Lam répond que ces installations sont provisoires.

Un député (UDC) demande si déplacer l'accès créerait des nuisances pour le voisinage, et M^{me} Lam répond qu'elle ne le pense pas. Le même député demande si l'immeuble devrait être modifié, et M^{me} Lam répond qu'elle ne le pense pas. Elle ajoute que les Cadets sont d'accord de sacrifier leur vitrine pour ce projet. Elle mentionne que tout le monde est favorable à ce projet.

Discussion interne

Le président demande si les commissaires ont des demandes d'audition.

Une députée (LC) déclare que la demande des pétitionnaires est louable compte tenu de la densité de population dans ce quartier. Elle remarque que la Ville de Genève et les pompiers sont favorables et elle pense que la situation est claire et qu'il est possible de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (PLR) déclare que cette pétition mélange l'objectif d'avoir un square sécurisé et des mesures à prendre. Il ajoute être en faveur de ce projet. Mais il pense qu'il est nécessaire d'avoir plus d'informations et il propose l'audition des pompiers, voire le département cantonal si la rue Hoffmann est vraiment modifiée. Un autre député (PLR) partage cette opinion. Il ajoute que la question de la circulation sur la rue Hoffmann est importante pour la fluidité du trafic, et il estime qu'il serait nécessaire d'entendre le département à cet égard.

Un député (S) déclare être dubitatif au vu des images et il craint qu'il ne faille détruire le premier étage de l'immeuble pour faire passer des camions. Il pense qu'il serait utile d'entendre les pompiers et la Ville de Genève.

Une députée (Ve) évoque la M-1632 déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève. Elle remarque que la commission de l'aménagement de la Ville a auditionné M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative de la Ville de Genève, et les pompiers et elle observe que le rapport de cette motion indique que les pompiers sont favorables à ce projet, les camions mesurant 4 mètres de haut. Elle déclare, cela étant, être en faveur de l'audition du département de l'aménagement.

Un député (MCG) mentionne être en faveur de cette pétition. Il ajoute que les camions peuvent rentrer puisqu'ils entrent déjà dans le tunnel de lavage. Il observe que la circulation est gênée par le passage des camions, quel que soit l'accès.

Vote

Le président passe au vote d'un vote immédiat :

Oui : 6 (1 LC, 2 UDC, 2 MCG, 1 S)

Non : 7 (4 PLR, 2 Ve, 1 LJS)

Abstentions : 2 (2 S)

Cette proposition est refusée.

Le président passe au vote de l'audition du DCM :

Oui : 10 (4 PLR, 3 S, 2 UDC, 1 LJS)

Non : 3 (2 MCG, 1 LC)

Abstentions : 2 (2 Ve)

L'audition du DSM est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition des pompiers :

Oui : 8 (3 PLR, 2 UDC, 2 S, 1 LJS)

Non : 6 (1 LC, 1 S, 2 MCG, 1 Ve, 1 PLR)

Abstentions : 1 (1 Ve)

L'audition des pompiers est acceptée.

Le président propose alors que la commission prenne connaissance du rapport évoqué par la députée (Ve) avant de planifier les auditions.

Séance du 11 décembre 2023**Audition de M. Thierry Messager, directeur de la région Lac-Rhône (DRLR) – DSM**

Le président signale que la commission a entendu le pétitionnaire lors d'une séance précédente.

M. Messager précise s'occuper de la région Lac-Rhône, soit la rive droite. Il fait un point de situation sur les demandes de la pétition et mentionne qu'il n'y a pas de contradiction avec cette proposition qui implique des travaux relevant de la Ville de Genève. Il remarque que deux places de stationnement devraient être supprimées et compensées ailleurs, mais il déclare que le volume est très modeste. Il signale par ailleurs qu'il y a un mouvement tournant qui nécessite une étude pour en délimiter les risques tant à l'égard du trafic que des piétons.

Il ajoute avoir compris que la Ville de Genève n'était pas opposée à ce projet, tout comme le SIS. Il répète que c'est un projet devant être étudié et

devant être financé. Il déclare que le canton n'a donc pas d'observation particulière.

Discussion et échanges avec les députés

Un député (LJS) demande si les camions qui entreront dans la caserne depuis le nouvel accès ne perturberont pas de manière permanente le trafic sur la rue Hoffmann, et M. Messenger ne pense pas que ce soit un problème, mais il déclare qu'une étude doit être menée. Il ajoute que, si tel est le cas, le canton sera associé pour les questions de régulation du trafic.

Un député (MCG) remarque sur l'image qu'il y a une piste cyclable dans les deux cas ainsi que des piétons, et M. Messenger acquiesce.

En réponse à la question d'un député (UDC) qui demande quel est l'avantage de rentrer par ce nouvel accès, M. Messenger répond que c'est une question devant être posée au SIS. Il remarque toutefois que l'entrée depuis la voie principale semble tout de même plus cohérente. Il remarque que la Ville pourra en outre retravailler l'aménagement de la rue Schaub.

Le même député (UDC) demande si les camions de pompiers ne seront pas gênés par le trafic avec ce nouvel accès par la rue Hoffmann, et M. Messenger répond que c'est le même secteur. Il rappelle que la sortie et l'entrée de la caserne sont distinctes.

Une députée (Ve) rappelle que l'idée des pétitionnaires est de supprimer l'entrée actuelle de la caserne qui se fait à côté d'un parc utilisé par des enfants.

En réponse à la question d'un député (S) qui demande si les gabarits des camions nécessiteront le sacrifice des appartements situés au-dessus du nouvel accès, M. Messenger répond que c'est un point qui ne relève pas de sa compétence. Cela étant, les travaux doivent être évalués. Il mentionne qu'il est clair que la structure du bâtiment doit être modifiée, mais il ne peut pas évoquer l'ampleur de ces travaux et leurs conséquences.

Un député (PLR) demande s'il serait imaginable que le retour des camions de pompier se fasse par le haut de la rue des Asters, et M. Messenger imagine que oui, en remarquant que cela semble possible en regard du schéma de circulation.

En réponse à la question d'un député (S) demandant si les camions peuvent se mouvoir à l'intérieur de la caserne selon la proposition du député (PLR), le président répond que le SIS pourra répondre à cette question.

Un député (PLR) demande pour quelle raison cette pétition qui concerne la Ville de Genève est traitée au sein de cette commission, et le président rappelle que ces questions ont été posées à l'égard du schéma de circulation et du trafic

qui relèvent du canton, à la suite de quoi M. Messenger répète que l'étude doit préciser ces différents aspects et les impacts sur le domaine public.

En réponse à la question d'un député (PLR) demandant qui serait compétent si les contraintes liées à la maniabilité des camions nécessitaient une réduction des voies de circulation, M. Messenger répond que cette voie appartient à la ceinture urbaine et ne relève pas du réseau de quartier. Il déclare que cette voie dépend donc du canton contrairement à la rue Schaub qui relève de la Ville de Genève.

Discussion interne

Un député (PLR) signale être l'auteur d'une motion sur le même sujet déposé à la Ville de Genève en 2021. Il précise que le Conseil municipal a accepté cette motion et il remarque que le Conseil administratif s'est prononcé favorablement. Il observe que le Conseil administratif aimerait toutefois profiter de cette modification pour procéder à une rénovation de l'ensemble du bâtiment. Il déclare encore que, selon le SIS, la question de la giration est gérable même avec la grande échelle des pompiers. Il signale par ailleurs que la hauteur de la nouvelle entrée n'empièterait pas sur les locaux de la maison de quartier ni sur les logements. Il déclare que seuls les Cadets de Genève perdraient leur vitrine. Il mentionne par ailleurs que les places de parking pourraient être compensées assez aisément puisque la rue Schaub pourrait être placée en cul-de-sac. Il signale encore que passer par les Asters pour entrer dans la caserne implique que les camions doivent y rentrer en marche arrière.

A la demande du président, le député (PLR) auteur de la motion déposé au Conseil municipal de la Ville de Genève déclare qu'il fera parvenir à la commission le rapport de la motion M-1632, ainsi que la position du Conseil administratif. Il déclare donc que la GIM et le SIS sont en faveur de ce projet.

Un député (MCG) pense qu'à la suite de l'audition du SIS, il sera sans doute possible de procéder au vote et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Un député (PLR) rappelle que l'exposé des motifs indique que la M-1632 a été acceptée par la Ville de Genève. Il pense en effet que prendre connaissance de ce rapport permettra d'éviter des auditions.

Une députée (LC) déclare n'avoir encore jamais vu de réponse du Conseil administratif aux pétitions qui lui sont renvoyées, et M^{me} Salama informe que la Ville a normalement six mois pour répondre.

Séance du 15 janvier 2023 : Audition de M. Nicolas Schumacher, commandant du SIS, et M. Roland Bodmer, chef de la division de la logistique du SIS

M. Schumacher déclare que la rue Schaub est en effet une source d'inquiétudes pour le SIS en raison des enfants et des adolescents qui fréquentent cette rue qui est empruntée par les camions du SIS. Il déclare que ces véhicules font entre 14 et 26 tonnes et qu'il n'est pas rare que le chauffeur doive descendre pour s'assurer qu'il n'y a pas d'enfants. Il ajoute que des réunions avec l'ACGM se sont déroulées pour étudier la question. Il mentionne que placer des barrières sur le trajet des camions – une option qui a été réfléchi – semble en l'occurrence peu adéquat et peu esthétique. Il ajoute que passer par la station de lavage de la caserne depuis la rue Hoffmann serait une solution plus intéressante.

Discussion et échanges avec les députés

Un député (PLR) se demande si passer par la rue des Asters est envisageable. M. Schumacher répond que c'est possible, mais il mentionne que ce serait complexe en raison de l'emplacement des véhicules et du public qui fréquente cette rue. Il craint que le problème soit simplement déplacé.

En réponse à la question d'un même député qui se demande si supprimer le passage par la rue Schaub n'entraînerait pas une diminution du nombre de places de parking, M. Schumacher répond que l'ACGM a indiqué que cette option était réalisable avec une amélioration significative de la sécurité. Le même (PLR) observe qu'il est donc favorable à cette pétition, et M. Schumacher acquiesce.

En réponse à la question d'un député (S) demandant s'il est possible de faire entrer les camions par la station de lavage et si la hauteur est suffisante, M. Bodmer acquiesce.

Un député (PLR) demande si ce scénario n'impactera pas la circulation sur la rue Hoffmann. M. Schumacher répond que, lorsque l'engin se présentera en attente de l'ouverture de la porte, il est clair que la circulation sera ralentie.

Un député (S) remarque que le problème est similaire lorsque les camions entrent dans la rue Schaub, et M. Schumacher acquiesce.

En réponse à la question d'un député (LJS) qui se demande ce qui serait fait avec l'espace de l'entrée sur la rue Schaub, M. Schumacher répond qu'une autopompe pourrait être placée dans ce secteur. Il précise qu'il ne serait pas possible de replacer la station de lavage là puisque l'eau doit être récupérée.

Une députée (LC) observe que tout le monde est d'accord avec la proposition de la pétition et elle suggère de renvoyer cette dernière au Conseil d'Etat. La commission partage cet avis.

Vote

Le président passe au vote le renvoi de la P 2178 au Conseil d'Etat :

Oui :	15 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 2 Ve, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2178 est accepté à l'unanimité.

Catégorie de traitement préavisée : IV

Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, les habitant-e-s des Asters et des rues avoisinantes de la rue Schaub souhaitent que le square de la rue Schaub soit aménagé de manière conviviale afin qu'il devienne une place entièrement piétonne et accueillante pour les enfants, les familles et les jeunes d'un des quartiers les plus denses de Genève. **La pétition P 2178 : Pour un square vraiment piéton à la rue Schaub !** demande que l'accès depuis le square Schaub soit fermé aux camions des pompiers qui rentreraient dorénavant dans la caserne par un tourner à droite depuis la rue Hoffmann. De l'avis des pétitionnaires, un tel aménagement rendrait l'accès à l'Ecole de Musique mieux sécurisé et plus attractif.

Lors de l'audition du commandant du service d'incendie et de secours (SIS), celui-ci a déclaré que la rue Schaub est en effet une source d'inquiétudes pour le SIS en raison des enfants et des adolescents qui fréquentent cette rue qui est empruntée par les camions du SIS qui pèsent 14 et 26 tonnes. Il informe qu'il n'est pas rare que le chauffeur doive descendre pour s'assurer qu'il n'y a pas d'enfants. Dès lors, passer par la station de lavage de la caserne depuis la rue Hoffmann serait une solution plus intéressante pour le SIS.

Après échange et discussion, la commission a observé que tous les acteurs concernés (habitants, maison de quartier, Cadets, Ville de Genève, DSM, SIS) sont d'accord avec la proposition de la pétition.

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard à ce qui précède, la commission a accepté à l'unanimité le renvoi de la P 2178 au Conseil d'Etat et vous recommande de faire de même.